



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine homeopathique

Question écrite n° 414

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement de bien vouloir lui indiquer si il entend favoriser le developpement de la medecine homeopathique. Il semble en effet que notre pays soit en retard dans ce domaine par rapport aux autres pays europeens, notamment la Republique federale d'Allemagne.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale precise que l'homeopathie est une approche therapeutique particuliere mise en pratique sur le territoire francais par un certain nombre de medecins generalistes ou specialistes qui ont ete autorises par le Conseil de l'Ordre national des medecins a faire etat sur leurs plaques professionnelles de leur orientation dans ce domaine ; il n'appartient pas aux pouvoirs publics s'inviter les membres du corps medical a privilegier une therapeutique particuliere, ceux-ci etant totalement libres de leurs prescriptions.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 414

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2176